

Plan de cours

POL5831-20 ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ÉTAT

Session d'hiver 2019

Mardi 18h00 – 21h00

Local : R-R130

Enseignante : Hong-Loan Trinh, MBA, Msc, Ph.D.

Bureau : A-3650

Disponibilité : lundi et jeudi, de 10h à 11h30

I. Descriptif du cours

Transformations des structures administratives québécoises liées à l'évolution des politiques sociales. Étude, sous leurs aspects théoriques et pratiques, de la planification, de la gestion et de l'évaluation des différentes politiques sociales contemporaines. Étude des relations entre les politiques sociales des différents ordres de gouvernement.

II. Objectifs du cours

Ce cours s'adresse à des étudiants en science politique et dans des disciplines connexes désireux de comprendre les enjeux des transformations contemporaines et de l'administration des politiques sociales. Il portera sur les principaux cadres et outils d'analyse des politiques sociales et leur gouvernance. Le cours visera avant tout à comprendre les politiques sociales québécoises. Toutefois, pour être complet, leur portrait sera mis en perspective avec les politiques sociales canadiennes et avec celles d'autres pays développés et émergents en Europe, en Afrique et en Asie.

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de :

- Décrire le champ des politiques sociales et les grandes phases de leur évolution
- Analyser les enjeux contemporains de l'administration des politiques sociales de l'État
- Définir les objectifs d'une politique sociale et les moyens permettant de les atteindre
- Comprendre et être capable d'appliquer des outils de gestion pour administrer des politiques sociales de l'État

Note	Intervalle	
A+	[90, – 100]	Excellent
A	[85 – 90[Excellent
A-	[80 – 85[Excellent
B+	[77– 80[Très bien
B	[74 – 77[Très bien
B-	[70 – 74[Très bien
C+	[67 – 70[Bien
C	[65 – 67[Bien
C-	[63 – 65[Bien
D+	[61 – 63[Passable
D	[59 – 61[Passable
E	[0 – 59[Échec

III. Formule pédagogique

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux, des apprentissages individuels par la lecture des textes et les activités d'apprentissage réalisés en classe. La participation des étudiants est vivement encouragée. Une partie du cours sera également consacrée à une activité de réflexion sur la conception, le suivi et l'évaluation des politiques sociales.

Les deux séances avant l'examen final sont des colloques où chaque équipe présente son travail et critique constructivement celui des autres équipes.

IV. Modalités d'évaluation

	Activités		Pondération
1	Travail d'équipe sur l'administration d'une politique sociale 1 ^{er} rapport sur le projet d'équipe Compléter les tableaux de planification du projet d'équipe Version Powerpoint préliminaire Rapport final World	22 janvier 5 fév. et 23 mars 12 mars 16 avril	30% 5% 10 % 5% 10%
2	Assiduité et participation en classe		15%
3	Présentation du projet d'équipe	2 et 9 avril	15%
4	Examen final	16 avril	40%
	TOTAL		100%

L'examen individuel aura lieu le 16 avril. Il couvrira l'ensemble de la matière du cours.

Attention : pour réussir le cours, l'étudiant doit atteindre **60% de son examen final**, quelle que soit la note obtenue au travail d'équipe. Ce point est particulièrement important pour éviter que certains étudiants ne réussissent un cours que grâce au travail de leurs collègues d'équipe.

L'étudiant qui est absent en quatre (4) cours sera automatiquement exclu de l'examen final.

V. Calendrier du cours

Date	Séance	Contenu	Dates importantes
08-janv	Séance 1	Présentation des contenus, des objectifs du cours, la modalité d'évaluation et des participants Introduction à l'administration de la politique sociale de l'État Les connexions entre les politiques sociales et les objectifs du développement durable	Formation de l'équipe et choix du projet d'équipe
SECTION I : DÉFINITION ET ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ÉTAT			
15-janv	Séance 2	Évolution de l'État providence et des politiques sociales	Choix de sujet d'équipe
22-janv	Séance 3	Crise de l'État providence et les changements dans la gestion publique Introduction aux outils de gestion à la gestion de projet pour appliquer à la gestion d'une politique sociale	1 ^{er} rapport d'équipe (3 pages max.)
SECTION II : LES OUTILS DE GESTION DE LA POLITIQUE SOCIALE			
29-janv	Séance 4	Outils de la gestion de la politique sociale Gestion de projet – Théorie et pratique	
05-févr	Séance 5	Gestion de projet – Théorie et pratique (suite)	Apporter votre ordinateur
12-févr	Séance 6	Gestion axée sur les résultats appliquée en administration des politiques sociales	
19-févr	Séance 7	Gestion axée sur les résultats appliquée en administration des politiques sociales (suite)	
26-févr	Séance 8	Semaine de lecture	
SECTION III : L'ADMINISTRATION DES POLITIQUES SOCIALES – EXPÉRIENCES CANADIENNES ET INTERNATIONALES			
05-mars	Séance 9	Politique de l'emploi	

12-mars	Séance 10	Politique fiscale et la redistribution des revenus	Rapport préliminaire sous forme de PPT
19-mars	Séance 11	Politique de la santé	
26-mars	Séance 12	Gestion de projet – Théorie et pratique : clôturer un projet	Apporter votre ordinateur
02-avr	Séance 13	Présentations des travaux d'équipe	
9-avr	Séance 14	Présentations des travaux d'équipe	
16-avr	EXAMEN FINAL INDIVIDUEL		Dépôt du rapport Word

Lectures :

Les documents et les liens de lectures sont déposés par l'enseignante avec les notes de cours sur Moodle.

VI. Projet d'équipe

Le projet d'équipe vaut 45% de la note globale et sera réalisé en équipe de 3 étudiants. Il va permettre aux étudiants de mettre en œuvre de manière concrète les notions étudiées en cours et d'appliquer les outils de gestion pour administrer une politique sociale.

Le projet d'équipe se compose de quatre étapes qui seront expliquées en détail pendant la première rencontre en classe le 8 janvier 2019.

SERVICES DE SOUTIEN ACADÉMIQUE

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiante-s dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici :

(<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiant-e-s en situation de handicap :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx>

Ainsi qu'un service de soutien psychologique :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

